REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Philippe Vuillemin –
La TSR doit-elle se priver d'air ?

Rappel de la question

Suite au tour de vis salutaire qui lui a été intimé, la SSR serre les cordons de la bourse. Si cela concerne des emplois, cela concerne aussi des investissements. Si le sort du bâtiment de La Sallaz semble scellé — quoique l'on ignore quand le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pourra l'occuper — celui de l'EPFL est, même si c'est dit pudiquement, clairement remis en cause.
Nous posons au Conseil d'Etat la simple question suivante : quel est le « plan B » du Conseil d'Etat à propos du bâtiment de l'EPFL ?
Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

(Signé) Philippe Vuillemin

Réponse du Conseil d'Etat

Le projet de la RTS/SSR, qui doit se réaliser sur le site de l'EPFL, suit actuellement la procédure de mise à l'enquête publique. Les retards identifiés à ce jour résultent de la complexité du projet et de ladite enquête. Ils concernent le traitement des oppositions et sont aussi relatifs à des demandes d'expertises. Celles-ci ont été déposées fin août à la commune d'Ecublens, qui a organisé une séance de conciliation le 7 octobre 2019, en présence des opposants et de la RTS/SSR.

Compte tenu de ce qui précède, le processus suit son cours sans autre plan particulier.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 décembre 2019.

La présidente :	Le chancelier :
N. Gorrite	*V. Grandjean*